



### Saison 2023/2024

L'École De Tir de l'ASOR Altkirch est ouverte aux filles et garçons, elle permet aux enfants en âge scolaire de s'initier et pratiquer le tir sportif à l'air comprimé, dès l'âge de 8 ans, selon une période de formation adaptée à chaque jeune tireur.

**La saison de formation se déroule sur une année scolaire de septembre à début juillet. Les inscriptions se font uniquement au début de la saison, aux mois de septembre et octobre, dans la limite des places disponibles.**

**L'adhésion au club de l'élève sera effective après une évaluation comportementale, réalisée lors des 3 premières séances. Le club reste libre du choix d'accepter l'adhésion du candidat aux activités de l'école de tir.**

**Les séances de formation de l'école de tir de l'ASOR Altkirch sont programmées les mercredis après-midi, en 3 créneaux d'une heure chacun, de 14 à 15 et de 15 à 16 heures, pour les enfants âgés de 8 à 14 ans (poussins à minimes) et de 16 à 17 heures, pour les jeunes âgés de 15 à 18 ans (cadets et juniors).**

L'initiation et la pratique du tir sportif, à la carabine ou au pistolet se fait exclusivement au pas de tir 10 mètres air. L'encadrement des élèves est assuré par des instructeurs expérimentés du club, diplômés par la FF.Tir.

Les moniteurs du club ont mis en place un système d'apprentissage du tir, grâce à des exercices et une approche ludique des fondamentaux, en fonction de l'âge et des aptitudes ou du niveau de compétence des jeunes apprenants.

Le programme de formation est en partie celui des Cibles Couleurs de la FF.Tir.

Stan PIEDRAS, initiateur, diplômé par la Fédération Française de Tir est le moniteur désigné, pour l'encadrement de l'école de tir, il est secondé par Alain CARILLO, arbitre régional, ou toute autre personne, désignée par le comité de l'ASOR.

Le matériel de tir nécessaire aux apprenants est prêté gracieusement par l'ASOR. (uniquement armes et cibles.)

**NB : la fourniture des plombs pour les séances de tir n'est plus assurée par le club, mais sera désormais à la charge de l'élève et de ses parents pour les mineurs. (chaque élève devra fournir ou acheter les plombs qu'il tire lors de ses activités à l'EDT.)**

**Les parents ne sont pas autorisés à intervenir ou demeurer sur le pas de tir lors des séances de formation, mais peuvent s'ils le souhaitent, suivre le déroulement des cours, derrière la baie vitrée du pas de tir 10 mètres air.**

**Le changement de créneau horaire de l'élève n'est pas accepté, sans accord, les moniteurs de l'école de tir assureront l'encadrement de l'enfant, uniquement durant son créneau de passage attitré sur l'installation.**

**Prière est faite aux parents d'amener les enfants dans les locaux du club, 10 minutes avant le début des cours, toute absence de l'élève aux cours du jour devra être impérativement signalée aux moniteurs avant 14h<sup>00</sup>.**

**Merci aux parents de respecter les horaires d'arrivée et de sortie des cours.**

